



Envoi au contrôle de légalité le : 2 juillet 2024

Publication électronique le : 2 juillet 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Valérie CUVILLIER, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Stéphanie RIGAUD.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**AGRÉMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITÉ**

(N°2024-248)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/06/2024 ;

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Messieurs Sébastien CHOCHOIS, Bruno COUSEIN, Laurent DUPORGE et Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 42 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'attribuer les subventions pour un montant total de 34 490 €, aux bénéficiaires pour les 32 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, au titre de l'aide à la diffusion de proximité, conformément aux modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dépenses versées en application de l'article 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311E01	65748/93311	Saison culturelle départementale	180 770,00	6 030,00
C03-311E01	657348/93311	Saison culturelle départementale	273 559,00	28 460,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 39 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 5 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## AGREMENTS

THEATRE				
TITRE	COMPAGNIE	PRODUCTEUR	VILLE DE LA COMPAGNIE	DATE DE FIN D'AGREMENT
La lie	Association J'ai Tué Mon Bouc	/	FLÉCHIN	30 juin 2025
L'officier et le Bibliothécaire	Babel Fish Compagnie	Hempire Scène Logic	RUMINGHEM	30 juin 2025
Le fabuleux cordial médicinal Burnham	Bohemian Karanvan	Carrés d'Chuc	MEURCHIN	30 juin 2025
Quand j'avais huit ans je me suis cassé une dent de devant	Cie Toutes les Autres	/	BERCK-SUR-MER	30 juin 2025
L'esquisseuse	Compagnie de l'Hyperbole à Trois Poils	/	BOULOGNE-SUR-MER	30 juin 2025
Il faut venir me chercher	Compagnie des Vagabondes	/	LA MADELAINE	30 juin 2025
La caravane du curiosité	Compagnie Macadâne-Berck à Dos d'Ânes	/	BERCK-SUR-MER	30 juin 2025
A gauche du OUI, à droite du NON	Compagnie Zaoum	/	LENS	30 juin 2025
L'agence mobile des voyages immobiliers	Détournoyment	/	ROUBAIX	30 juin 2025
La Grande Échappée	Échappée Belle	Sicalines	AMIENS	30 juin 2025
Grand Frère	L'Aventure	/	HEM	30 juin 2025
Ces filles-là	La Collective ces Filles-là	/	LILLE	30 juin 2025
Strating-block	La Collective ces Filles-là	/	LILLE	30 juin 2025
Bonjour	La Compagnie de la Minuscule Mécanique	/	LILLE	30 juin 2025
Minus Circus	La Compagnie du Bonjour	/	NOMAIN	30 juin 2025
Gretel et Hansel	La Manivelle Théâtre	/	WASQUEHAL	30 juin 2025
Sortir ?	La Mécanique du Fluide	/	ROUBAIX	30 juin 2025
Qu'est-ce qui m'arrive ?	Les Pakerettes	/	LILLE	30 juin 2025
Le petit chaperon rouge	Les Tambours Battants	/	LILLE	30 juin 2025
Toutes causes confondues	Les Tambours Battants	/	LILLE	30 juin 2025
Adam rêve	UMA	/	LILLE	30 juin 2025

<b>MUSIQUE</b>				
<b>TITRE</b>	<b>COMPAGNIE</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VILLE DE LA COMPAGNIE</b>	<b>DATE DE FIN D'AGREMENT</b>
Christmas Pudding	Association Hémioïlia	/	NOEUX-LES-MINES	30 juin 2025
Y'a plus de saisons !	Association Hémioïlia	/	NOEUX-LES-MINES	30 juin 2025
Rimbaud	Association l'Embardée	/	LÉPINE	30 juin 2025
Vous avez dit romantique ?	Claire Galo-Place	L'Enclume	ARRAS	30 juin 2025
Conte musical	La Compagnie du Tire-Laine	/	LILLE	30 juin 2025
Taraf Dékalé	La Compagnie du Tire-Laine	/	LILLE	30 juin 2025
ZALINKA "l'autre moitié du ciel"	La Filandre et les Margouillats	/	LILLE	30 juin 2025
L'armée du Chahut	La Roulotte Ruche	/	LILLE	30 juin 2025
Parquet sauvage	La Roulotte Ruche	/	LILLE	30 juin 2025
Lunar	Lunar	A Travers Champs	CLARQUES SAINT AUGUSTIN	30 juin 2025
D'aventure en aventure	Métronome	/	SALPERWICK	30 juin 2025
Les années 80 en folie	Métronome	/	SALPERWICK	30 juin 2025
Ciné-Concert le petit prince	Orchestre de Douai	/	DOUAI	30 juin 2025
Plûtôt la joie	Plûtôt la Joie	/	LILLE	30 juin 2025
<b>DANSE</b>				
<b>TITRE</b>	<b>COMPAGNIE</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VILLE DE LA COMPAGNIE</b>	<b>DATE DE FIN D'AGREMENT</b>
Vertige	Association l'Embardée	/	LÉPINE	30 juin 2025
L'armoire de Julie	Cirq'o Vent	/	MONTREUIL-SUR-MER	30 juin 2025
Ballroom	Compagnie Nathalie Cornille danse	/	BERCK-SUR-MER	30 juin 2025
Garden Party	Compagnie Nathalie Cornille danse	/	BERCK-SUR-MER	30 juin 2025
Rêve partis	Compagnie Ratibus	/	LILLE	30 juin 2025
Le réveil des anges, la forme légère	Les Petites Boîtes	/	HERBINGHEN	30 juin 2025
HAÏKU(S) L'esquisse d'une pensée bègue	Tourne au Sol	/	LILLE	30 juin 2025

\* 2 500 € montant maximal par spectacle

Annexe 2

TABLEAU DES DOSSIERS DE DEMANDES DE DIFFUSION DE PROXIMITE (musique - danse - théâtre)

COMMISSION THEMATIQUE "EDUCATION, CULTURE, SPORT ET CITOYENNETE" DU 3 JUIN 2024

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	COMMUNE	BENEFICIAIRE	STATUT JURIDIQUE DU TIERS	MANIFESTATION-COMPAGNIE DATE DU SPECTACLE	DISCIPLINE	DEPENSE ELIGIBLE	TAUX 30 %	SUBVENTION PROPOSEE (DANS LA LIMITE DES QUOTAS ET ARRONDIE A LA DIZAINE D'EURO)
ARRAGEOIS	Arras 1	Communauté de communes des Campagnes de l'Artois	BERNEVILLE	Comité des fêtes	Association	Si je t'aime fais gaffe! par la compagnie Art d'être, le 24 novembre 2024	THEATRE	1 450 €	30%	440 €
	Arras 2	Communauté Urbaine d'Arras	SAINT-LAURENT-BLANGY	Commune	Commune	Friandises Vélocyclopédiques par la cie 3.6/3.4, le 29 juin 2024	THEATRE	1 439,87 €	30%	430 €
ARTOIS	Beuvry	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	BEUVRY	Commune	Commune	L'Atelier de construction par la Compagnie Grand Boucan, le 1er décembre 2023	THEATRE	2 520,00 €	30%	760 €
	Douvrin	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	BILLY-BERCLAU	Commune	Commune	Bibliotron par Hempire Scene Logic, le 17 mars 2024	MUSIQUE	1 530,81 €	30%	460 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Saphir par la Troupe Métronome, les 4, 5 et 6 novembre 2023	MUSIQUE	25 214,00 €	30%	2 500 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Commune	Commune	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 10 décembre 2023	MUSIQUE	5 380,00 €	30%	1 610 €
	Noeux les Mines	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	LABOURSE	Commune	Commune	Le petit chaperon rouge par Nord Music, le 26 janvier 2024	MUSIQUE	1 300,00 €	30%	390 €
	Auchel	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	MARLES-LES-MINES	Commune	Commune	Bibliotron par Hempire Scene Logic, le 3 avril 2024	MUSIQUE	1 353,57 €	30%	410 €
	Douvrin	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	SAILLY-LABOURSE	Commune	Commune	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 18 décembre 2023	MUSIQUE	3 376,00 €	30%	1 010 €
AUDOMAROIS	Longuenesse	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	ARQUES	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 20 octobre 2023	MUSIQUE	5 275,00 €	30%	1 580 €

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	COMMUNE	BENEFICIAIRE	STATUT JURIDIQUE DU TIERS	MANIFESTATION-COMPAGNIE DATE DU SPECTACLE	DISCIPLINE	DEPENSE ELIGIBLE	TAUX 30 %	SUBVENTION PROPOSEE (DANS LA LIMITE DES QUOTAS ET ARRONDIE A LA DIZAINE D'EURO)
BOULONNAIS	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	BOULOGNE-SUR-MER	Association Nocturnes d'Opale	Association	Opérettes en campagnes par Opal Sinfonietta, le 14 juin 2024	MUSIQUE	8 400,00 €	30%	2 500 €
	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	CAPELLE LÈS BOULOGNE	Commune	Commune	Orchestre Opal Sinfonietta en concert par Opal Sinfonietta, le 31 mars 2024	MUSIQUE	3 300,00 €	30%	990 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	HESDIN L'ABBE	Association Nocturnes d'Opale	Association	Opérettes en campagnes par Opal Sinfonietta, le 13 avril 2024	MUSIQUE	7 100,00 €	30%	2 130 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	OUTREAU	Commune	Commune	Toi, Gavroche par la Compagnie du Bonjour, le 9 avril 2024	THEATRE	2 371,00 €	30%	710 €
	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	Les années 60 et vous par la Troupe Métronome, le 21 juillet 2023	MUSIQUE	15 455,75 €	30%	2 500 €
	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	Les intemporelles par la Troupe Métronome, le 20 juillet 2023	MUSIQUE	8 070,75 €	30%	2 420 €
	Desvres	Communauté de Communes de Desvres-Samer	SAMER	Commune	Commune	Orchestre Opal Sinfonietta en concert par Concert Symphonique, le 1er juin 2024	MUSIQUE	2 950,00 €	30%	890 €
	Desvres	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	FERQUES	Commune	Commune	Bal Talk Show par la compagnie Tire-Laine, le 22 juin 2024	MUSIQUE	3 207,00 €	30%	960 €
	Desvres	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	FERQUES	Commune	Commune	Duo violoncelle accordéon par l'Association A Travers Champs, le 21 février 2024	MUSIQUE	1 300,00 €	30%	390 €
	Desvres	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	FERQUES	Commune	Commune	Toi, Gavroche par la Compagnie du Bonjour, le 27 février 2024	THEATRE	2 135,00 €	30%	640 €

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	COMMUNE	BENEFICIAIRE	STATUT JURIDIQUE DU TIERS	MANIFESTATION-COMPAGNIE DATE DU SPECTACLE	DISCIPLINE	DEPENSE ELIGIBLE	TAUX 30 %	SUBVENTION PROPOSEE (DANS LA LIMITE DES QUOTAS ET ARRONDIE A LA DIZAINE D'EURO)	
LENS-HENIN	Hénin-Beaumont 2	Communauté d'Agglomération Hénin-Beaumont	DROCOURT	Commune	Commune	Le son du bidon par la Cie l'Embardée, le 7 avril 2024	THEATRE	860,00 €	30%	260 €	
	Bully-les-Mines	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	AIX-NOULETTE	Commune	Commune	Concert de l'Orchestre National de Lille par l'Orchestre National de Lille, le 3 mai 2024	MUSIQUE	11 721,05 €	30%	2 500 €	
	Wingles	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	GRENAY	Commune	Commune	Le Fonky Bal par la compagnie du Tire-Laine, le 10 septembre 2024	MUSIQUE	3 688,28 €	30%	1 110 €	
	Liévin	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	LIÉVIN	Commune	Commune	Bibliotron par Hempire Scene Logic, le 17 octobre 2023	THEATRE	2 023,00 €	30%	610 €	
	Liévin	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	LIÉVIN	Commune	Commune	Entre Nœuds par l'Association Circographie, le 2 février 2024	THEATRE	3 158,00 €	30%	950 €	
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	NOYELLES-SOUS-LENS	Commune	Commune	Les pitres affables par l'Association En bonnes compagnies, le 6 mars 2024	THEATRE	780,00 €	30%	230 €	
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	NOYELLES-SOUS-LENS	Commune	Commune	Germinal l'intemporel par la compagnie Climax, le 10 mars 2024	THEATRE	3 500,00 €	30%	1 050 €	
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	NOYELLES-SOUS-LENS	Commune	Commune	Bibliotron par Hempire Scene Logic, le 7 février 2024	THEATRE	1 337,34 €	30%	400 €	
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	NOYELLES-SOUS-LENS	Commune	Commune	Les années 60 et vous par Métronome, le 1er mai 2024	MUSIQUE	3 929,65 €	30%	1 180 €	
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	NOYELLES-SOUS-LENS	Commune	Commune	L'Homme V/Cie 3,6/3,4, le 16 mai 2024	THEATRE	2 300,00 €	30%	690 €	
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Berck-sur-Mer	Communauté d'Agglomération des 2 baies en montreuillois	BERCK-SUR-MER	Commune	Commune	La magie des 4 saisons par la cie art d'être, les 2 et 3 décembre 2024	THEATRE	2 750,00 €	30%	830 €	
	Etaples	Communauté d'Agglomération des 2 baies en montreuillois	ÉTAPLES-SUR-MER	Association Nocturnes d'Opale	Association	Concert par l'Opal Sinfonietta, le 21 janvier 2024	MUSIQUE	3 200,00 €	30%	960 €	
TOTAL GENERAL DIFFUSION DE PROXIMITE										34 490 €	
Subvention de fonctionnement aux associations : 4 dossiers											6 030 €
Subvention de fonctionnement aux communes : 28 dossiers											28 460 €
19 dossiers en musique											26 490 €
13 dossiers en théâtre											8 000 €
											34 490 €



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction des Affaires Culturelles  
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°21

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 17 JUIN 2024

#### AGRÉMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITÉ

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour poser la culture comme un pilier de l'émancipation et de l'égalité réelle : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux.

C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Le dispositif de diffusion de proximité se décline suivant les règles suivantes :

- encourager chaque habitant, notamment ceux qui sont peu mobiles ou

résident dans des territoires, urbains ou ruraux, faiblement couverts par des acteurs culturels, à découvrir de nouveaux horizons et s'émanciper pour exercer pleinement l'ensemble de ses droits civiques, grâce à une médiation culturelle adaptée et une offre artistique qualitative et de proximité ;

- promouvoir la diffusion, dans les lieux non équipés du territoire départemental, de spectacles techniquement légers, soutenus par le Département du Pas-de-Calais (aide à la production ou agrément) en favorisant la mise en place de saisons artistiques. Le Département est, dans ce cadre, particulièrement attentif au projet global (spectacles diffusés couplés à des médiations et actions culturelles) ;
- valoriser les créations ayant lieu dans le Pas-de-Calais et soutenues directement ou indirectement par le Département ;
- chaque commune bénéficie d'un quota unique annuel de 6 000 €, toutes disciplines artistiques confondues, dans la limite maximale de 2 500 € par spectacle programmé ;
- un taux unique d'agrément de 30% se rapportant au montant TTC :
  - o des cachets ou salaires de l'équipe artistique et technique ;
  - o des défraiements (hébergement et repas éventuels) ;
  - o des déplacements des artistes, techniciens, etc. ;
  - o du transport des décors ;
- les coûts techniques ne doivent pas être supérieurs à 50% de la cession ; ce taux s'applique également aux différents frais liés à la mise en place de temps de sensibilisation ou de médiation (déplacement, rémunération des artistes, etc.).

A cet effet, le Département peut accorder un agrément à différents spectacles de musique, de danse et de théâtre, au vu de la qualité artistique des projets proposés et de leur intérêt et capacité à être diffusés sur le territoire départemental, permettant ainsi aux organisateurs (collectivités, associations ou structures culturelles agissant par délégation des communes) de bénéficier d'un accompagnement financier du Département au titre de la diffusion de proximité.

La qualité des spectacles présentés est évaluée selon le choix de mise en scène, la scénographie, les auteurs et textes adaptés (valeurs de la République, émancipation citoyenne). Le Département veille par ailleurs au statut professionnel, à la rémunération et aux conditions de travail des artistes.

L'agrément de spectacles de petites formes et adaptables est favorisé afin d'en assurer la diffusion dans tous types de lieux dont, notamment, ceux qui ne sont pas ou faiblement équipés techniquement (médiathèque, collèges, salles des fêtes, centres sociaux...). Le Département est également attentif aux propositions destinées à un public spécifique (petite enfance, adolescents, personnes âgées...) tout comme aux spectacles aidés à la création et/ou coproduits par les structures culturelles soutenues par le Département.

L'accompagnement financier du Département du Pas-de-Calais au titre de la diffusion de proximité est fixé au taux unique de 30 % (arrondi à la dizaine d'euros la plus proche) pour une durée d'un an, à compter de la date d'adoption en Commission permanente.

Ce taux est à rapporter au montant TTC des cachets et des frais d'approche (déplacement, hébergement, restauration) de l'équipe artistique et technique du spectacle précisé dans le contrat de cession des droits d'exploitation. Ce taux s'applique également

aux différents frais liés à la mise en place de temps de sensibilisation ou de médiation (déplacement, rémunération des artistes...).

Il vous est précisé que, dans le domaine musical, seul le cachet individuel sera pris en compte, en excluant les frais techniques.

Dans le cadre de ce dispositif, 42 demandes d'agrément de spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse, reprises dans le tableau ci-joint, m'ont été transmises.

Par ailleurs, des organisateurs de spectacles ayant signé des engagements pour des productions ou des ensembles agréés, repris dans le tableau ci-annexé, m'ont sollicité à l'effet d'étudier leurs demandes de subvention. Au vu de ces demandes, 32 projets pourraient être retenus, pour un montant de 34 490€, au titre de la diffusion de proximité.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 42 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises dans le rapport ;
- d'attribuer les subventions aux bénéficiaires pour les 32 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, pour un montant de 34 490 €.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311E01	65748/93311	Saison Culturelle Départementale	180 770,00	10 770,00	6 030,00	4 740,00
C03-311E01	657348/93311	Saison Culturelle Départementale	273 559,00	273 559,00	28 460,00	245 099,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY